



par Jean-Michel Vocoret, rédacteur en chef

PRISE DE RISQUES

Plus de 15 €/1000 l, ce serait, selon une étude Cniel, le manque à gagner sur chaque litre transformé en beurre-poudre. Pas étonnant. On sait depuis longtemps que le parc français de tours de séchage est obsolète. Les derniers investissements dignes de ce nom datent de Mathusalem. Or, plus une tour vieillit, plus elle consomme d'énergie et moins elle est performante. Double peine donc : plus elle coûte en frais de fonctionnement et génère du lait Spot qui, au gré des aléas du marché, peut creuser le résultat du transformateur. On comprend que les coops veuillent réformer le calcul de la valorisation du beurre-poudre, socle du prix B... mais qui entre aussi à 20 % dans le prix A. D'autant que la poudre, hier production de surplus, est promise à un débouché porteur à l'export.

“ Les coopératives tentées par le marché mondial donnent l'impression de ne pas vouloir en assumer les risques. ”

Pour autant, leur démarche interroge. Que le calcul du prix B réactualise les coûts des salaires et de l'énergie ou prenne en compte des coûts d'ensachage apparaît normal. Mais doit-il intégrer les coûts commerciaux inhérents à la conquête de ces marchés et l'amortissement de tours neuves ?

Pourquoi les coops tentées par ce défi n'appliqueraient-elles pas tout simplement, sur leurs payes de lait, une réfaction à transformer en augmentation de capital social ? Ou n'emprunteraient-elles pas avec, pour leurs sociétaires, le choix assumé d'une ristourne moindre en fin d'année ?

En cherchant à intégrer les coûts commerciaux et d'amortissement dans le prix B, la coopération donne l'impression de ne vouloir prendre aucun risque de perte. Et elle offre un bâton pour se faire battre à ceux qui ne manquent jamais une occasion de la fustiger, rappelant « ses erreurs passées, son manque de rigueur dans la gestion... » ■